

Programmes parascolaires

Au cours de l'année scolaire 2020-2021 [55 écoles](#) proposeront des programmes parascolaires gérés par le Bureau des programmes parascolaires (OSTP). Les écoles qui ne participent pas aux programmes parascolaires du OSTP peuvent organiser leurs propres programmes. Contactez l'école de votre enfant pour obtenir plus d'informations.

Les inscriptions aux activités parascolaires commenceront le 27 juillet: consultez les mises à jour de cette page. Les inscriptions [se feront en ligne](#) pour les élèves déjà inscrits dans un établissement scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Les inscriptions aux activités parascolaires **pour l'année scolaire 2020-21 commenceront le 27 juillet 2020. Vous devez commencer par inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2020-21, avant de l'inscrire aux activités parascolaires de votre école.** En raison du nombre limité de places dans le programme, nous vous conseillons de vérifier régulièrement le site Web, de manière à faire l'inscription le plus rapidement possible.

Description des activités parascolaires

Quelles sont les activités parascolaires offertes ?

Les enfants participent aux programmes d'enrichissement scolaire et périscolaire des Écoles publiques du DC (DCPS) pour y découvrir de nouvelles activités et de nouveaux savoir-faire. Les élèves ont accès à une programmation originale d'activités présentées par les enseignants des DCPS, des animateurs et des organisations locales.



Des études ont démontré que la participation à des activités parascolaires bien conçues améliore l'assiduité, les taux de diplomation et la réussite scolaires, ainsi que l'attitude des élèves envers l'enseignement. La participation quotidienne à deux heures et demie d'activités parascolaires fournirait l'équivalent de près de deux mois d'enseignement traditionnel.

Quels sont les horaires du programme parascolaire?

Les activités ont lieu après chaque journée complète, depuis la fin des cours et jusqu'à 18h15, (sauf indication contraire de votre école).

Les élèves de quelles classes peuvent-ils participer?

Ces programmes s'adressent aux élèves de la maternelle (PK3) jusqu'au 5^e année dans les écoles primaires, et de la maternelle (PK3) jusqu'au 8^e année dans les campus éducatifs.

L'élève reçoit-il un repas?

Chaque élève reçoit un dîner/une collation gratuitement.

Comment puis-je inscrire mon enfant?

- **Toutes les familles pourront faire l'inscription aux activités parascolaires [en ligne](#). Les inscriptions commenceront en juillet.** Les familles qui utilisent le système d'inscription en ligne trouveront une procédure personnalisée correspondant à l'enfant et à l'école qu'il fréquente.
- **Vous devez accéder au système d'inscription en ligne avec un ordinateur, et non par téléphone ou appareil mobile.** Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, il y aura des ordinateurs mis à votre disposition dans l'école de votre enfant pendant la période d'inscription, de 9h00 à 15h00. Les bibliothèques publiques du DC mettent également des ordinateurs à la disposition du public.
 - [Horaires et lieux](#)
- Retour à la bibliothèque: notre chemin vers une réouverture en toute sécurité <https://www.dclibrary.org/reopen>
- **Une fois les inscriptions en ligne commencent**, les places seront attribuées dans l'ordre des inscriptions. Les places étant limitées, veuillez inscrire votre enfant le plus rapidement possible.
- **Nous avons simplifié le processus d'inscription: la plupart des familles n'auront pas besoin de soumettre de documents supplémentaires après avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne.**
- **Attention: avant de faire l'inscription aux activités parascolaires vous devrez avoir soumis les formulaires d'inscription scolaire pour l'année 2020-2021 et prévoir deux jours ouvrables pour la mise à jour de ces informations dans le système.** Plus de renseignements sur [l'inscription scolaire pour l'année 2020-2021](#).
- Aucun enfant ne sera autorisé à commencer à participer si son inscription à l'activité parascolaire n'a pas été confirmée.

Que faire si je rencontre des problèmes lors de l'inscription ?

Demandez de l'aide à l'école ou au OSTP en composant le (202) 442-5002.

Quels sont les frais d'inscription?

Pour l'année scolaire 2020-21, vous recevrez 8 factures mensuelles de participation au paiement (du 1^{er} octobre 2020 au 30 mai 2021) d'un montant de 94.50 \$ par mois pour le premier enfant et de 47,25 \$ pour le deuxième enfant. À partir du troisième enfant de la même famille, la participation est gratuite. Les activités parascolaires du OSTP resteront gratuites pour les familles qui appartiennent à une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Les familles qui bénéficient de l'assistance temporaire pour les familles nécessiteuses (TANF) ou de Medicaid : gratuité des activités

- Élèves sans-abri, mineurs non accompagnés et enfants placés en famille d'accueil : gratuité des activités
- La participation aux activités des écoles intermédiaires (Hart et Jefferson) est gratuite
- Familles pouvant justifier qu'elles sont dans l'incapacité de fournir une participation financière : gratuité des activités
- Familles dont seule la situation légale aux États-Unis les disqualifie des prestations de TANF et de Medicaid : gratuité des activités

Les familles auront la possibilité de payer en ligne par le biais du portail de co-paiement actuel afterschoolpayment.dcps.dc.gov. Les chèques certifiés, les chèques de banque (*cashier's checks*) et les mandats sont également acceptés. Nous regrettons de ne pas pouvoir accepter les chèques personnels.

Comment le programme parascolaire est-il évalué ?

Le [Rapport d'évaluation de fin d'année de l'enseignement parascolaire](#) pour l'année scolaire 2018-19 des Centres d'apprentissage communautaire du 21^e siècle (21CCLC) présente les objectifs du programme fixés par Bureau du surintendant d'État à l'éducation (OSSE) et les DCPS pour déterminer si les objectifs ont été atteints pendant l'année scolaire 2018 - 2019. La présentation contient également des informations importantes sur la subvention 21CCLC, les données démographiques du programme, les principales conclusions de l'évaluateur externe, les meilleurs éléments du programme parascolaire et les domaines à surveiller pendant l'année scolaire 2019-20. Vous pouvez également envoyer vos questions à Madame Margot Berkey, spécialiste de la subvention 21CCLC, par courriel à margaret.berkey@k12.dc.gov.

[Informations destinées aux associations locales au sujet des programmes d'activités parascolaires des DCPS](#)

Pour toute question concernant les activités parascolaires, veuillez contacter le

Bureau des programmes parascolaires au (202) 442-5002